

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2012

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne
en date du 25 janvier 2013

Dijon le 28 février 2013
Le Directeur Général

Jacques KERMARREC

Siège social : 269 faubourg Croncels - 10000 TROYES - RCS TROYES 775 718 216
Direction Générale : 18 rue Davout - 21085 DIJON CEDEX 9

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012	6
NOTE 1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	11
NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	24
NOTE 4 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	25
NOTE 5 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	26
NOTE 6 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	29
NOTE 7 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	31
NOTE 8 – COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	32
NOTE 9 – DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	32
NOTE 10 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	33
NOTE 11 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	33
NOTE 12 – DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	34
NOTE 13 – COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	34
NOTE 14 – PROVISIONS	35
NOTE 15 – EPARGNE LOGEMENT	35
NOTE 16 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	36
NOTE 17 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	39
NOTE 18 – DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	39

NOTE 19 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	39
NOTE 20 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES	40
NOTE 21 – OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	40
NOTE 22 – OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES.....	41
NOTE 23 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	41
NOTE 24 – INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	42
NOTE 25 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....	43
NOTE 26 – ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	44
NOTE 27 – ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	44
NOTE 28 – PRODUITS NETS D’INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILES	45
NOTE 29 – REVENUS DES TITRES	45
NOTE 30 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	46
NOTE 31 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	46
NOTE 32 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES	46
NOTE 33 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE.....	47
NOTE 34 – CHARGES GENERALES D’EXPLOITATION	47
NOTE 35 – COÛT DU RISQUE	48
NOTE 36 – RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	49
NOTE 37 – IMPÔTS SUR LES BENEFICES	49
NOTE 38 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	50
NOTE 39 – PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT	50
NOTE 40 – IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	50
NOTE 41 – PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	50

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF			
(en milliers d'euros)	NOTE	31.12.2012	31.12.2011
Opérations interbancaires et assimilées		87 441	54 504
Caisse, banques centrales		49 027	52 855
Effets publics et valeurs assimilées	5	27 020	0
Créances sur les établissements de crédit	3	11 394	1 649
Opérations internes au Crédit Agricole	3	467 091	426 733
Opérations avec la clientèle	4	9 434 666	9 270 271
Opérations sur titres		346 929	310 980
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	195 926	158 248
Actions et autres titres à revenu variable	5	151 003	152 732
Valeurs immobilisées		803 349	802 605
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	705 639	707 760
Parts dans les entreprises liées	6,7	15 394	14 243
Immobilisations incorporelles	7	390	532
Immobilisations corporelles	7	81 926	80 070
Comptes de régularisation et actifs divers		278 995	243 718
Autres actifs	8	99 159	88 675
Comptes de régularisation	8	179 836	155 043
TOTAL ACTIF		11 418 471	11 108 811

PASSIF			
(en milliers d'euros)	NOTE	31.12.2012	31.12.2011
Opérations interbancaires et assimilées		341	996
Dettes envers les établissements de crédit	10	341	996
Opérations internes au Crédit Agricole	10	5 935 518	5 977 386
Comptes créditeurs de la clientèle	11	3 580 447	3 410 110
Dettes représentées par un titre	12	93 134	2 492
Comptes de régularisation et passifs divers		211 468	188 413
Autres passifs	13	59 602	57 395
Comptes de régularisation	13	151 866	131 018
Provisions et dettes subordonnées		351 353	351 241
Provisions	14,15,16	173 333	153 381
Dettes subordonnées	18	178 020	197 860
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	21 044	23 269
Capitaux propres hors FRBG	19	1 225 166	1 154 904
Capital souscrit		112 396	112 396
Primes d'émission		207 358	207 358
Réserves		792 283	712 112
Ecart de réévaluation		31 851	31 851
Provisions réglementées, subventions d'investissement		48	54
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		81 230	91 133
TOTAL PASSIF		11 418 471	11 108 811

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
ENGAGEMENTS DONNES	1 878 684	2 311 397
Engagements de financement	1 255 011	1 696 270
Engagements de garantie	622 232	614 649
Engagements sur titres	1 441	478
ENGAGEMENTS RECUS	3 614 372	3 415 698
Engagements de financements	1 036 121	825 514
Engagements de garantie	2 576 810	2 589 706
Engagements sur titres	1 441	478

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : notes 21 et 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : notes 23 et 24
- Détail des engagements : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	NOTE	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	28,29	386 744	375 783
Intérêts et charges assimilées	28	-207 646	-213 048
Revenus des titres à revenu variable	29	4 404	30 947
Commissions (produits)	30	188 275	186 548
Commissions (charges)	30	-19 871	-17 330
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	188	221
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	2 006	-1 934
Autres produits d'exploitation bancaire	33	1 792	1 799
Autres charges d'exploitation bancaire	33	-1 244	-664
PRODUIT NET BANCAIRE		354 648	362 322
Charges générales d'exploitation	34	-188 380	-179 712
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		-8 607	-7 747
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		157 661	174 863
Coût du risque	35	-26 746	-27 823
RESULTAT D'EXPLOITATION		130 915	147 040
Résultat net sur actifs immobilisés	36	-1 733	-4 691
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		129 182	142 349
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	37	-50 177	-51 216
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		2 225	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		81 230	91 133

NOTE 1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, 90 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudenciel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat, dans l'agrégat « coût du risque ». La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2012

- SAS Rue de la Boétie

Il faut noter qu'aucun dividende n'a été versé par la société SAS Rue de la Boétie durant l'exercice 2012 ; le dividende perçu en 2011 s'élevait à 18 millions d'euros.

- Titres SACAM International

Conformément aux règles du Groupe, la Caisse Régionale a déprécié durablement les titres détenus dans cette société, dont la moins-value latente est observée depuis plus de trois ans. Une dépréciation complémentaire de 2,2 millions d'euros a été constatée sur la base d'une valorisation communiquée le 18 janvier 2013.

- Contrôle des prêts bonifiés à l'agriculture

Une mission d'audit des prêts bonifiés à l'agriculture facturés durant les exercices 2004 à 2006 s'est déroulée en 2012. Faisant suite aux rapports émis par l'Agence des Services et de Paiements (ASP), nous avons constaté une reprise de provision de 2,3 millions d'euros.

- Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal portant sur tous les impôts et taxes et concernant les années 2009 et 2010, s'est déroulé en 2012. Une proposition de rectification a été reçue en décembre 2012. Nous avons été amenés à constater une provision pour litige d'un montant de 3,2 millions d'euros pour la partie relative à l'épargne réglementée.

- Amende Echanges Images Chèques (EIC)

L'Autorité de la Concurrence a procédé en 2009 à une notification de griefs à 12 banques, dont le Crédit Agricole, pour entente sur les règles de tarification bancaire des remises chèques dans le cadre de la mise en place du système d'Echange Image Chèque.

Le 23 février 2012, le litige a fait l'objet d'une position de la Cour d'Appel de Paris favorable aux banques. Ainsi, l'amende payée par les établissements en 2010 leur a été remboursée au cours du second trimestre 2012. Suite à ce jugement, l'Autorité de la Concurrence s'est pourvue en Cassation. La probabilité d'une nouvelle condamnation des banques est trop faible pour que la nécessité de constituer une provision soit établie.

La quote-part revenant à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et inscrite en produits en 2012 s'élève à 1,1 millions d'euros.

NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894	30 décembre 2011 N° 2011-04	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04 décembre 2012 N° 2012-01	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04 décembre 2012 N° 2012-02	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28 décembre 2012 N° 2012-06	31 décembre 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28 décembre 2012 N° 2012-07	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouveaux règlements ne concerne pas la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne.

2.1. Crédits et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi de crédits sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne s'élève à 6.173 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 5.527 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Par rapport à cet encours, une décote a été comptabilisée pour un montant de 499 milliers d'euros.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

- Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays »(Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

- Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2. Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01, modifié notamment par les règlements CRC n° 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

- Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

- Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

- Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17

- Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

- Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

- Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3. Immobilisations

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. Provisions

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Champagne-Bourgogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Les F.R.B.G. de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne ont été constitués pour faire face à des risques opérationnels.

2.8. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

- Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

- Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

- Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps) :

La Caisse régionale de Champagne Bourgogne utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- Maintien de positions ouvertes isolées destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats font l'objet d'une provision.

- Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9. Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89-01, La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10. Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 à 23.

2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion, intéressement et plan d'épargne d'entreprise

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement et le plan d'épargne d'entreprise sont couverts par des accords signés respectivement les 29 juin et 6 juillet 2012.

La participation, l'intéressement et le plan d'épargne d'entreprise figurent dans les «Frais de personnel».

2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

- Engagements en matière de retraite, de préretraite, d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n°2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être intégralement enregistré en résultat comme les autres écarts actuariels.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a confié à un organisme spécialisé les différents régimes à prestations définies dont elle fait bénéficier tout ou partie de ses salariés. Au titre de ces différents régimes, les cotisations réglées en 2012 s'élèvent à 1,8 millions d'euros et une provision pour engagements a été constatée au 31 décembre 2012 pour un montant de 0,5 millions d'euros.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13. Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne.

2.14. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
· à vue	2 016				2 016		2 016	1 381
· à terme	9 151				9 151		9 151	0
Prêts subordonnés				224	224	3	227	268
Total	11 167	0	0	224	11 391	3	11 394	1 649
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN							11 394	1 649
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	24 564				24 564	2	24 566	10 741
Comptes et avances à terme	36 097	15 019	47 882	317 812	416 810	2 707	419 517	392 977
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				23 000	23 000	7	23 007	23 017
Total	60 661	15 019	47 882	340 812	464 374	2 716	467 090	426 735
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN							467 090	426 735
TOTAL							478 484	428 384

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédits s'élèvent à 23.234 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 23.626 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

NOTE 4 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1. Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31.12.2012						31.12.2011
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	18 503	1 106			19 609	2	19 611
Autres concours à la clientèle	934 163	1 038 327	3 259 553	4 205 624	9 437 667	75 095	9 512 762
Comptes ordinaires débiteurs	93 871				93 871	1 171	95 042
Dépréciations							-192 750
Total	1 046 537	1 039 433	3 259 553	4 205 624	9 551 147	76 268	9 434 665
VALEUR NETTE AU BILAN							9 270 271

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 11.700 milliers d'euros (prêt SNC Courcelles).

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 23.626 milliers d'euros.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012, donnant lieu à décote, s'élèvent à 6.173 milliers d'euros, contre 5.527 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Parmi les créances sur la clientèle, 2.238 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012, contre 1.062 millions d'euros au 31 décembre 2011.

4.2. Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2012				
	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	4 038 435	104 729	33 460	59 030	28 281
- Autres professionnels	929 468	66 050	32 823	51 811	32 496
- Clientèle financière	169 223	3 862	1 562	3 510	1 433
- Entreprises	1 539 004	68 860	36 196	55 651	35 838
- Collectivités publiques	866 461	8	-	8	-
- Agriculteurs	2 065 896	26 116	14 409	22 112	13 997
- Autres agents économiques	18 930	759	113	628	101
TOTAL	9 627 417	270 384	118 563	192 750	112 146

En milliers d'euros	31/12/2011				
	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	3 961 759	97 362	31 976	55 960	27 091
- Autres professionnels	950 803	65 104	34 824	54 122	34 581
- Clientèle financière	94 624	3 302	583	2 787	583
- Entreprises	1 577 410	77 485	38 005	62 528	37 560
- Collectivités publiques	840 917	99	-	94	-
- Agriculteurs	2 026 751	29 436	15 399	24 641	14 990
- Autres agents économiques	18 637	590	49	497	49
TOTAL	9 470 901	273 378	120 836	200 629	114 854

NOTE 5 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31.12.2012					Total 31.12.11
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :		14 051		12 814	26 865	0
Créances rattachées		62		93	155	0
Dépréciations				0	0	0
Valeurs nettes au bilan		14 113		12 907	27 020	0
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
· Emis par organismes publics		0		0	0	0
· Autres émetteurs		37 623		159 290	196 913	162 259
Créances rattachées		189		3 027	3 216	3 206
Dépréciations		-2 202		-2 000	-4 202	-7 216
Valeurs nettes au bilan		35 610		160 317	195 927	158 249
Actions et autres titres à revenu variable :		151 019			151 019	153 035
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		-16			-16	-303
Valeurs nettes au bilan		151 003			151 003	152 732
TOTAL	0	200 726	0	173 224	373 950	310 981
Valeurs estimatives	0	213 215	0	181 429	394 644	318 425

(1) dont 5.349 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012, et 8.657 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Il n'y a pas eu de transfert de titres au cours de l'exercice.

Aucun titre d'investissement n'a été cédé avant échéance.

La valeur estimée du résultat net latent sur le portefeuille de titres de placement (valeur de marché – valeur nette comptable hors créances rattachées) s'élève à 12.740 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 11.467 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée du résultat net latent sur le portefeuille de titres d'investissement (valeur de marché – valeur nette comptable hors créances rattachées) s'élève à 11.325 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre - 814 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

5.1. Variations des portefeuilles de titres

En milliers d'euros	31.12.11	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.12
Titres de placement	190 297	41 623	-31 195	0	200 726
Valeurs brutes	195 723	39 102	-34 484	/	200 341
Primes/Décotes	-181	2 533		/	2 352
Créances rattachées	275		-24	/	251
Provisions	-5 519	-12	3 313	/	-2 218
Titres d'investissement	120 684	62 768	-10 228	0	173 224
Valeurs brutes	118 338	58 797	-10 228	/	166 908
Primes/Décotes	1 415	3 782		/	5 197
Créances rattachées	2 931	189		/	3 119
Provisions	-2 000			/	-2 000
VALEUR NETTE AU BILAN	310 981				373 949

5.2. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) - Ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Administrations et banques centrales	0	0
Etablissements de crédit	120 413	117 150
Clientèle financière	151 003	151 816
Collectivités locales	0	0
Entreprises et autres clientèles	75 513	42 014
VALEUR NETTE AU BILAN	346 929	310 980

5.3. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

En milliers d'euros	31.12.2012				31.12.2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	168 115	26 865	/	194 980	125 894	/	/	125 894
Titres non cotés	28 798	/	151 019	179 817	36 364	/	153 036	189 400
Créances rattachées	3 215	155	/	3 370	3 206	/	/	3 206
Dépréciations	-4 202	/	-16	-4 218	-7 216	/	-303	-7 519
VALEUR NETTE AU BILAN	195 926	27 020	151 003	373 949	158 248	0	152 733	310 981

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 29.817 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2012 s'élève à 31.195 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

REPARTITION DES OPCVM		
En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
OPCVM français de capitalisation	148 503	148 499
OPCVM français autres que de capitalisation	2 500	2 500
OPCVM étrangers de capitalisation	0	1 734
TOTAL	151 003	152 733

VALEURS LIQUIDATIVES DES OPCVM		
En milliers d'euros	31.12.2012 valeur inventaire	31.12.2012 valeur liquidative
OPCVM monétaires et obligataires	118 667	129 466
OPCVM actions	2 500	2 500
OPCVM autres	29 836	31 215
TOTAL	151 003	163 181

5.4. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31.12.2012							31.12.2011
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 501	17 877	110 301	61 234	196 913	3 215	200 128	165 464
Effets publics et valeurs assimilées			6 978	19 887	26 865	155	27 020	0
Dépréciations							-4 202	-7 216
VALEURS NETTES AU BILAN							222 946	158 248

NOTE 6 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

PARTICIPATIONS ET FILIALES	Capitaux propres	Capital détenu	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Comptes courants nets	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes			
En milliers d'euros								
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE								
- Participations dans des établissements de crédit								
SAS LA BOETIE 48 rue la Boétie 75008 PARIS	17 374 665	74 791	3,02%	609 760	609 760	28 884	595 827	0
- Participations dans des entreprises liées								
SAS CADINVEST 18, rue Davout 21000 Dijon	8 849	8 000	100,00%	8 000	8 000	0	673	626
SAS CACB IMMOBILIER 60 C, Avenue du 14 juillet 21000 Dijon	4 098	7 902	100,00%	7 902	5 497	0	-264	0
- Autres titres de participation								
SAS SACAM INTERNATIONAL 48 rue la Boétie 75008 PARIS	631 653	19 051	3,02%	27 138	16 826	0	-146 935	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT 48 rue la Boétie 75008 PARIS	725 447	21 952	3,03%	22 108	22 108	10 339	-17 894	0
SAS SACAM AVENIR 48 rue la Boétie 75008 PARIS	113 432	2 899	2,56%	2 899	2 899	0	-11	0
SAS SACAM PARTICIPATIONS 48 rue la Boétie 75008 PARIS	68 628	1 554	2,48%	1 799	1 799	0	1 570	0
SAS CA CAPITAL PME 1 rue P. Truchis 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	NC	2 900	19,33%	2 900	2 900	0	NC	0
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE								
- Participations dans des entreprises liées								
				8 236	1 897	0		0
- Autres titres de participation								
				8 061	6 152	537		182
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				698 803	677 838	39 760		808

Sauf mention spécifique, les données « capitaux propres » et « résultat du dernier exercice clos » sont des informations au 31 décembre 2011.

NC : éléments non connus car il s'agit du premier exercice

Valeur estimative des titres de participation

En milliers d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur bilan	Valeur estim.	Valeur bilan	Valeur estim.
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	24 138	16 029	21 738	13 697
· Avances consolidables	2 350	0	3 300	844
· Créances rattachées	0	0	131	131
· Dépréciations	-11 094		-10 925	
VALEUR NETTE AU BILAN	15 394	16 029	14 244	14 672
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	674 665	773 016	674 686	862 869
· Avances consolidables	39 760	39 760	39 288	39 288
· Créances rattachées	154	154	162	162
· Dépréciations	-12 222		-9 647	
Sous-total titres de participation	702 357	812 930	704 489	902 319
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	3 265	3 265	3 265	3 265
· Avances consolidables	0	0	1 363	0
· Créances rattachées	17	17	6	6
· Dépréciations	0		-1 364	
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 282	3 282	3 270	3 271
VALEUR NETTE AU BILAN	705 639	816 212	707 759	905 590
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	721 033	832 241	722 003	920 262
TOTAL VALEURS BRUTES	702 068		699 689	
Titres cotés	0		0	
Titres non cotés	702 068		699 689	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres. Celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

En milliers d'euros	31.12.2011	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	21 738	2 400			24 138
Avances consolidables	3 300		-950		2 350
Créances rattachées	131	22	-153		0
Dépréciations	-10 925	-275	106		-11 094
VALEUR NETTE AU BILAN	14 244	2 147	-997	0	15 394
Titres de participation et autres titres détenus à long terme :					
Titres de participation :					
Valeurs brutes	674 686	13	-34		674 665
Avances ou prêts dest. à capitalisation	39 223				39 223
Avances consolidables	66	600	-129		537
Créances rattachées	162	3 459	-3 467		154
Dépréciations	-9 647	-10 734	8 159		-12 222
sous-total titres de participation	704 490	-6 662	4 529	0	702 357
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 266		-1		3 265
Avances consolidables	1 363		-1 363		0
Créances rattachées	6	170	-159		17
Dépréciations	-1 364		1 364		0
sous-total autres titres détenus à long terme	3 272	170	-159	0	3 282
VALEUR NETTE AU BILAN	707 762	-6 492	4 370	0	705 639
TOTAL	722 006	-4 345	3 373	0	721 033

Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2011	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	162 108	10 816	-4 215	/	168 709
Amortissements et dépréciations	-82 037	-8 411	3 665	/	-86 783
VALEUR NETTE AU BILAN	80 071	2 405	-550	0	81 926
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 062	54		/	5 116
Amortissements et dépréciations	-4 530	-196		/	-4 726
VALEUR NETTE AU BILAN	532	-142	0	0	390
TOTAL	80 603	2 263	-550	0	82 316

NOTE 8 – COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
AUTRES ACTIFS		
- Instruments conditionnels achetés	7	12
- Comptes de stock et emplois divers (immeubles et meubles à réaliser)	151	130
- Comptes de règlement et de débiteurs divers	99 002	88 534
VALEUR NETTE AU BILAN	99 160	88 676
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert (dont créances rattachées)	119 186	85 038
- Pertes potentielles sur instruments financiers		
- Charges constatées d'avance	1 604	1 749
- Produits à recevoir s/instrum. fin. à terme	6 256	11 845
- Autres produits à recevoir	48 103	45 294
- Charges à répartir	1 147	1 391
- Autres comptes de régularisation	3 540	9 723
VALEUR NETTE AU BILAN	179 836	155 040
TOTAL	278 996	243 716

NOTE 9 – DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

En milliers d'euros	31.12.2011	Dotations	Reprises	Dés-actualisation	Autres variations	31.12.2012
Sur créances clientèle	200 629	59 728	-65 136	-2 471	/	192 750
Sur opérations sur titres	7 520	12	-3 313		/	4 219
Sur valeurs immobilisées	24 046	11 554	-9 630		1	25 971
Sur autres actifs	1 502	4	-86		1	1 421
TOTAL DES PROVISIONS - ACTIF	233 697	71 298	-78 165	-2 471	2	224 361

NOTE 10 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	31.12.2012							31.12.2011
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
· à vue	115				115		115	729
· à terme	224				224	2	226	267
VALEUR AU BILAN	339	0	0	0	339	2	341	996
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	187 467				187 467	549	188 016	156 365
Comptes et avances à terme	1 403 673	1 511 380	1 523 810	1 297 139	5 736 002	11 499	5 747 501	5 821 021
VALEUR AU BILAN	1 591 140	1 511 380	1 523 810	1 297 139	5 923 469	12 048	5 935 517	5 977 386
TOTAL	1 591 479	1 511 380	1 523 810	1 297 139	5 923 808	12 050	5 935 858	5 978 382

Opérations internes au Crédit agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par le Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31.12.2012							31.12.2011
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 072 145				2 072 145	59	2 072 204	2 092 696
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	38 114				38 114		38 114	30 866
Autres dettes envers la clientèle à vue	16 599				16 599		16 599	11 415
Autres dettes envers la clientèle à terme	29 230	76 925	984 533	345 908	1 436 596	16 934	1 453 530	1 275 135
Total	2 156 088	76 925	984 533	345 908	3 563 454	16 993	3 580 447	3 410 112
VALEUR AU BILAN							3 580 447	3 410 112

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
- Particuliers	1 635 407	1 679 083
- Autres professionnels	187 607	199 445
- Clientèle financière	10 763	11 197
- Entreprises	821 580	689 379
- Collectivités publiques	28 102	7 468
- Agriculteurs	802 847	728 589
- Autres agents économiques	94 142	94 950
VALEUR AU BILAN	3 580 448	3 410 111

NOTE 12 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	112				112	5	117	1 082
Titres de créances négociables	75 600	17 180			92 780	237	93 017	1 410
Total	75 712	17 180	0	0	92 892	242	93 134	2 492
VALEUR AU BILAN							93 134	2 492

NOTE 13 – COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
AUTRES PASSIFS (1)		
- Instruments conditionnels vendus	7	12
- Comptes de règlement et de négociation	211	945
- Crédoeurs divers	51 835	49 036
- Versements restant à effectuer	7 549	7 402
VALEUR AU BILAN	59 602	57 395
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	8 558	1 460
- Gains potentiels sur instruments financiers	0	0
- Produits constatés d'avance	64 028	62 488
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers	3 952	9 285
- Autres charges à payer	56 097	55 920
- Autres comptes de régularisation	19 230	1 863
VALEUR AU BILAN	151 865	131 016
TOTAL	211 467	188 411

(1) les montants incluent les dettes rattachées

NOTE 14 – PROVISIONS

en milliers d'euros	31.12.11	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvts	31.12.12
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés, et autres engagements sociaux (1)	774	764	-138			1 400
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (2)	1 508	214		-150		1 572
- Provisions pour autres litiges (3)	3 084	3 959	-229	-905		5 909
- Provisions pour risques de crédit (4)	102 594	11 232				113 826
- Provisions pour impôts (5)	2 001		-174			1 827
- Provisions pour risques opérationnels (6)	14 553	1 530	-17	-3 779		12 287
- Prov pour risques de déséquilibre du contrat épargne-logement (7)	9 480			-1 310		8 170
- Autres provisions (8)	19 387	10 347	-872	-521		28 341
VALEUR AU BILAN	153 382	28 046	-1 430	-6 665	0	173 333

(1) Provisions constituées pour faire face aux engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel. L'augmentation des engagements sociaux s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

(2) Provisions liées à l'exécution des engagements de financement et de garanties donnés.

(3) Comprend notamment les provisions destinées à couvrir les risques liés aux litiges en cours.

(4) Ces provisions sont établies sur une base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II et sur la base d'une étude des risques sectoriels.

(5) Comprend notamment les charges futures d'impôts constatés dans les comptes individuels

(6) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Elle s'appuie notamment sur des outils développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio Bâle II, permettant de recenser et de qualifier les risques opérationnels.

(7) Voir note 15 ci-après.

(8) Dont provision pour intérêts des DAT à taux progressif.

NOTE 15 – EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Ancienneté de moins de 4 ans	464 780	400 000
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	560 500	1 113 000
Ancienneté de plus de 10 ans	891 120	481 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 916 400	1 994 000

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'Etat.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement :	13 540	16 458
Comptes épargne-logement :	88 900	95 245
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	102 440	111 703

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Ancienneté de moins de 4 ans	680	1 480
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	1 028
Ancienneté de plus de 10 ans	7 490	6 972
Total provision au titre des contrats épargne-logement	8 170	9 480

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2012
Plans d'épargne-logement	8 000		-513	7 487
Comptes épargne-logement	1 480		-797	683
Total provision au titre des contrats épargne-logement	9 480	0	-1 310	8 170

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice ou les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Dette actuarielle au 31/12/N-1	22 275	21 923
- Coût des services rendus sur la période	1 355	1 402
- Coût financier	1 001	832
- Modification/réduction/liquidation de plan/transferts	0	183
- Prestations versées	-1 254	-1 824
- (Gains) / pertes actuariels	-501	-241
Dette actuarielle au 31/12/N	22 876	22 275

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
- Coût des services rendus	1 355	1 402
- Coût financier	1 001	832
- Rendement attendu des actifs	-722	-743
- Amortissement du coût des services passés	25	23
- Amortissement des gains / (pertes) actuariels		
- Gains / (pertes) actuariels nets	1 101	-752
Charge nette comptabilisée en résultat	2 760	762

Variations de juste valeur des actifs des régimes

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	22 445	21 672
- Rendement attendu des actifs	722	743
- Gains / (pertes) actuariels	-1 602	511
- Cotisations payées par l'employeur	1 825	1 160
- Cotisations payées par l'employé		
- Modification/réduction/liquidation de plan/transferts		183
- prestations payées par le fonds	-1 254	-1 824
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	22 136	22 445

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :
 - les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ;
ou
 - les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

Variation de la provision

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
(Provisions)/actifs au 31/12/N-1	399	1
- Cotisations payées par l'employeur	1 825	1 160
- Variation de périmètre		
- Paiements directs de l'employeur		
- Charge nette comptabilisée au cours de l'exercice	-2 760	-762
(Provisions) / actifs au 31/12/N	-536	399

Rendements attendus des actifs des régimes - Hypothèses actuarielles utilisées

Information sur les actifs des régimes	31.12.2012	31.12.2011
Composition des actifs		
-% d'obligations	86%	85%
-% d'actions	8%	8%
-% autres actifs	6%	7%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2012	31.12.2011
Taux d'actualisation	2,8%	4,9%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,3%	3,5%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,0%	3,5%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2 à 5%	2 à 5%

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,03%
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,35%.»

NOTE 17 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

En milliers d'euros	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2012
Risques opérationnels	23 269		-2 225	21 044
VALEUR AU BILAN	23 269	0	-2 225	21 044

NOTE 18 – DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	31.12.2012						31.12.2011
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
DETTES SUBORDONNEES							
Dettes subordonnées à terme en € et à taux fixe		15 000	49 500	110 000	174 500	3 520	178 020
VALEUR AU BILAN					174 500	3 520	178 020

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 10.202 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 10.353 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 19 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes d'émission	Ecart de fusion	Ecart rééval.	Subv. Invest.	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2010	112 396	467 068	165 790	48 611	112 304	31 851	33	88 754	1 026 807
Résultat distribué au titre de 2010								-9 501	-9 501
Affectation du résultat social 2010		59 440	19 813					-79 253	0
Variation de capital				46 444					46 444
Résultat de l'exercice 2011							21	91 133	91 154
Autres variations									0
Solde au 31 Décembre 2011	112 396	526 508	185 604	95 055	112 304	31 851	54	91 133	1 154 904
Résultat distribué au titre de 2011								-10 961	-10 961
Affectation du résultat social 2011		60 129	20 043					-80 172	0
Variation de capital									0
Résultat de l'exercice 2012							-6	81 230	81 224
Autres variations									0
Solde au 31 Décembre 2012	112 396	586 637	205 647	95 055	112 304	31 851	48	81 230	1 225 167

Ventilation du capital

En milliers d'euros	Nbre de titres	Valeur nominale au 31.12.2012	% de répartition
CAPITAL			
- Parts sociales détenues par les caisses locales	5 206 042	79 392	71%
- Parts sociales détenues par des autres détenteurs	47	1	/
- Certificats coopératifs d'associés Crédit Agricole SA	1 842 570	28 099	25%
- Certificats coopératifs d'associés Public	321 548	4 904	4%
VALEUR AU BILAN	7 370 207	112 396	100%

NOTE 20 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres	1 225 167	1 154 904
Fonds pour risques bancaires généraux	21 044	23 269
Dettes subordonnées et titres participatifs	178 020	197 860
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 424 231	1 376 033

NOTE 21 – OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

CONTRIBUTION PAR DEVISE AU BILAN En milliers d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
- Euro	11 409 616	11 409 616	11 094 572	11 094 572
- Autres devises de l'UE	203	203	1 055	1 055
- Franc Suisse	1 828	1 828	2 311	2 311
- Dollar US	6 521	6 521	9 982	9 982
- Yen	5	5	545	545
- Autres devises	298	298	346	346
TOTAL	11 418 471	11 418 471	11 108 811	11 108 811

NOTE 22 – OPERATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

En milliers d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change à terme				
- Devises	6 996	6 996	4 230	4 230
- Euro	7 386	7 372	4 025	4 018
Prêts et emprunts de devises	0		0	
TOTAL	14 382	14 368	8 255	8 248

NOTE 23 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En milliers d'euros	31.12.2012					31.12.2011
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Total	
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré		
OPERATIONS FERMES						
- Swaps de taux d'intérêt	/	1 690 654	/	333 270	2 023 924	2 485 536
OPERATIONS CONDITIONNELLES						
- Instr taux d'intérêt à terme conditionnel achetés	/	/	/	7 480	7 480	11 926
- Instr taux d'intérêt à terme conditionnel vendus	/	/	/	1 480	1 480	1 926
- Instr.de taux de change à terme cond. achetés	/	2 330	/	11 148	13 478	6 049
- Instr.de taux de change à terme cond. vendus	/	2 330	/	11 148	13 478	6 049
TOTAL	0	1 695 314	0	364 526	2 059 840	2 511 486

La Caisse régionale n'a pas opéré de transfert de contrat entre catégories de portefeuille.

Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Répartition par durée restant à courir	Opérations sur marchés org. et ass.			Opérations effectuées de gré à gré			Total 31/12/2012
	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
En milliers d'euros							
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERETS							
- Swaps de taux prêteur				672 105	1 083 590	268 228	2 023 923
- Caps, floors, collars				8 000	960		8 960
INSTRUMENTS DE DEVISES							
- Instrum. de tx de change terme cond.				26 956			26 956
AUTRES INSTRUMENTS							
- Contrats de dérivés de crédit							0
Sous-total	0	0	0	707 061	1 084 550	268 228	2 059 839
Opérations de change à terme				23 864	4 887		28 751
TOTAL	0	0	0	730 925	1 089 437	268 228	2 088 590

Répartition par durée restant à courir En milliers d'euros	Opérations sur marchés org. et ass.			Opérations effectuées de gré à gré			Total 31/12/2011
	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
<u>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERETS</u>							
- Swaps de taux prêteur				937 832	1 181 434	366 270	2 485 536
- Caps, floors, collars				4 652	9 200		13 852
<u>INSTRUMENTS DE DEVISES</u>							
- Instrum. de tx de change terme cond.				12 098			12 098
<u>AUTRES INSTRUMENTS</u>							
- Contrats de dérivés de crédit							0
Sous-total	0	0	0	954 582	1 190 634	366 270	2 511 486
Opérations de change à terme				14 428	2 075		16 503
TOTAL	0	0	0	969 010	1 192 709	366 270	2 527 989

NOTE 24 – INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations financières.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché de ces instruments s'élève à 115,55 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 99,34 millions d'euros
- autres contreparties : 16,21 millions d'euros.

Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Swaps de taux d'intérêt	7 989	2 023 924	7 016	2 485 536
- Caps, Floors, Collars	0	8 960	0	13 852
Sous-total	7 989	2 032 884	7 016	2 499 388
- Opérations de change à terme	0	26 956	0	12 098
TOTAL	7 989	2 059 840	7 016	2 511 486

NOTE 25 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement	1 255 011	1 696 270
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	100 000
. Engagements en faveur de la clientèle	1 255 011	1 596 270
Ouverture de crédits confirmés	953 961	1 189 096
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	2 251	2 734
- <i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	951 710	1 186 362
Autres engagements en faveur de la clientèle	301 050	407 174
Engagements de garantie	622 232	614 649
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	417 924	417 924
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (1)	417 924	417 924
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties	0	0
. Engagements d'ordre de la clientèle	204 308	196 725
Cautions immobilières	16 999	13 459
Autres garanties d'ordre de la clientèle (2)	187 309	183 266
Engagements reçus (en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement	1 036 121	825 514
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 036 121	825 514
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 576 810	2 589 706
. Engagements reçus d'établissements de crédit	338 365	309 220
. Engagements reçus de la clientèle	2 238 445	2 280 486
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	246 530	287 165
Autres garanties reçues	1 991 915	1 993 321

(1) : garantie Switch en faveur de Crédit Agricole SA mise en place le 23 décembre 2011 (confère note 1.2)

(2) : les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 81.782 milliers d'euros ont été reclassées en « autres garanties d'ordre à la clientèle ».

NOTE 26 – ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

La politique de la Caisse régionale consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garantie. Les garanties détenues dans ce cadre sont non significatives.

Au cours de l'année 2012, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté 3.259.120 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2.273.174 milliers d'euros en 2011. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté :

- 2.379.058 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale Européenne, contre 1.330.155 milliers d'euros en 2011 ;
- 106.269 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 271.844 milliers d'euros en 2011 ;
- 261.726 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de refinancement de l'Habitat), contre 213.787 milliers d'euros en 2011;
- 512.068 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 457.388 milliers d'euros en 2011.

NOTE 27 – ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers et créanciers de celle-ci.

NOTE 28 – PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILES

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Produits d'intérêts :	386 744	375 783
sur opérations avec les établissements de crédit	878	985
sur opérations internes au Crédit Agricole	26 605	14 784
sur opérations avec la clientèle	347 683	348 739
sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 166	6 331
sur dettes représentées par un titre	35	35
produit net sur opérations de macro-couverture	0	3 966
autres intérêts et produits assimilés	2 377	943
Charges d'intérêts :	-207 646	-213 048
sur opérations avec les établissements de crédit	-563	-105
sur opérations internes au Crédit Agricole	-131 305	-157 757
sur opérations avec la clientèle	-64 012	-49 506
sur obligations et autres titres à revenu fixe	-288	0
sur dettes représentées par un titre	-6 121	-5 212
charge nette sur opérations de macro-couverture	-4 961	0
autres intérêts et charges assimilés	-396	-468
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	179 098	162 735

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 178.020 milliers d'euros, il était de 197.860 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (confère note 18).

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 29 – REVENUS DES TITRES

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
- Titres de placement	3 401	1 341
- Titres d'investissement	5 705	4 990
- Opérations diverses sur titres	95	35
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	9 201	6 366
- Titres de placement	0	6
- Parts dans les entreprises liées	626	131
- Titres de participation et autres titres détenus à long terme	3 778	30 811
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	4 404	30 948
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	13 605	37 314

NOTE 30 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS

En milliers d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	410	-104	306	557	-407	150
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	33 027	-11 562	21 465	31 558	-7 995	23 563
- Sur opérations avec la clientèle	50 010	-60	49 950	48 513	-495	48 018
- Sur opérations de change	135	0	135	126	0	126
- Sur opé /instruments financiers à terme et autre opé hors bilan	188	0	188	188	0	188
- Sur prestations de services financiers (détail infra)	103 893	-7 213	96 680	104 895	-7 848	97 047
- Provisions pour risques sur commissions	612	-932	-320	711	-585	126
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	188 275	-19 871	168 404	186 548	-17 330	169 218

Prestations de services financiers

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	7 849	9 418
- Produits nets sur moyens de paiement	24 097	25 641
- Commissions d'assurance-vie	18 811	18 788
- Commissions d'assurance IARD	17 234	16 666
- Autres charges nettes de services financiers	28 689	26 535
TOTAL DES PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	96 680	97 048

NOTE 31 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	6	48
Solde des opérations de change et instruments financiers	182	173
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	188	221

NOTE 32 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Dotations aux dépréciations	-12	-3 372
Reprises de provisions	3 313	27
DOTATION OU REPRISE NETTE DE PROVISIONS	3 301	-3 345
Plus-values de cessions réalisées	2	1 470
Moins-values de cessions réalisées	-1 268	-24
SOLDE DES PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSIONS	-1 266	1 446
FRAIS D'ACQUISITION	-29	-34
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	2 006	-1 933

NOTE 33 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Produits d'activité bancaire	1 792	1 799
- Produits divers d'exploitation	1 496	1 542
- Reprises de provisions	296	257
Charges d'activité bancaire	-1 244	-664
- Charges diverses d'exploitation bancaire	-913	-301
- Dotations aux provisions	-331	-363
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION BANCAIRE	548	1 135

NOTE 34 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	63 118	60 122
Charges sociales	30 993	29 303
- dont cot. au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	1 863	1 167
Impôts et taxes sur rémunérations	10 509	8 515
Intéressement et participation	12 188	15 310
Total des charges de personnel	116 808	113 250
Refacturation et transferts de charges de personnel	-3 555	-5 233
FRAIS DE PERSONNEL NETS	113 253	108 017
FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes	12 585	7 877
Services extérieurs et autres frais administratifs	64 171	64 756
Total des frais administratifs	76 756	72 633
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 631	-938
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	75 125	71 695
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	188 378	179 712

Effectif moyen par catégorie

CATEGORIE DE PERSONNEL	2012	2011
CADRES	436	429
NON CADRES	1 314	1 328
TOTAL	1 750	1 757

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des membres des organes de direction, s'élève à 1.063 milliers d'euros.

NOTE 35 – COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-66 289	-133 662
Dépréciations de créances	-53 619	-70 514
Autres provisions et dépréciations	-12 670	-63 148
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	55 108	136 269
reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	54 057	70 589
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	1 051	65 680
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-11 181	2 607
Pertes /créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 466	-4 331
Pertes /créances irrécouvrables dépréciées (4)	-15 457	-27 018
Décote sur crédits restructurés	-381	-715
Récupérations sur créances amorties	1 739	1 634
Autres pertes	0	0
COÛT DU RISQUE	-26 746	-27 823

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses :

- compromises : 13.553 milliers d'euros
- non compromises : 1.862 milliers d'euros

(2) dont 41 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 184 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 13.553 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 36 – RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX PROVISIONS :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, particip. et autres titres détenus à long terme	-11 539	-5 266
REPRISES DE PROVISIONS		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, particip. et autres titres détenus à long terme	9 782	233
PROVISIONS NETTES	-1 757	-5 033
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, particip. et autres titres détenus à long terme	8	
MOINS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, particip. et autres titres détenus à long terme	-3	-47
SOLDES DES PLUS OU MOINS VALUES DE CESSION	5	-47
RESULTAT SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-1 752	-5 080
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	195	646
- Moins-values de cession	-175	-257
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	20	389
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-1 732	-4 691

NOTE 37 – IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La charge comptabilisée en impôts sur les bénéfices se décompose comme suit (en milliers d'euros) :

- Impôts sur les bénéfices de l'exercice	- 52.635
- régularisation impôts sur les bénéfices antérieurs	181
- réallocation liée à l'intégration fiscale (1)	1.243
- crédit d'impôt lié aux prêts à taux zéro (2)	961
- charge liée au contrôle fiscal 2012	- 101
- reprise nette des provisions pour impôt (3)	174

Charge nette d'impôts sur les bénéfices	50.177
-----------------------------------------	--------

(1) Economies d'impôt générées par l'intégration fiscale, qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues par la convention.

(2) Effets de l'application de l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

(3) Les reprises de provisions concernent les provisions pour impôt sur les plus-values d'apport d'éléments d'actifs amortissables constituées par les Caisses Régionales apportrices lors des fusions.

NOTE 38 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exerce la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité couvrant le secteur de la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales à fort ancrage local.

NOTE 39 – PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

En milliers d'euros				
RESULTAT A AFFECTER		AFFECTATION		
BENEFICE	REPORT A NOUVEAU - CHANGEMENT DE METHODE	DIVIDENDES ET INTERETS AUX PARTS	RESERVE LEGALE	AUTRES RESERVES
81 230	0	9 370	53 895	17 965

NOTE 40 – IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 41 – PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne :

en milliers d'euros (HT)	ERNST & YOUNG	%	SOCODEC EXCO	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	85	60%	57	40%
Sous-total	85	60%	57	40%
Autres prestations				
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	85	60%	57	40%